



Cotisations retraite et prestations chômage sont des propres ?

Par azertyty

Bonjour,

Dans le cadre de la séparation des biens après divorce, mes cotisations retraite et mes prestations chômage constituent-elles des "propres" ? Ou entrent-elles dans la communauté ?

(En cours de mariage, j'ai travaillé à l'étranger. Quand je suis revenu en France, j'ai demandé à récupérer mes cotisations retraite)

Merci pour vos réponses